



Développement
touristique

fiches
Action
Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*
www.regionpaca.fr





Manifestations

Objectifs

Plus de 3 000 manifestations sont organisées chaque année sur l'ensemble de la région. Certaines peuvent avoir **une réelle valeur ajoutée** en ce qui concerne l'animation des territoires et les produits touristiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région apporte son soutien à celles qui ont un **impact économique** vérifié et qui se déroulent de préférence en dehors des périodes de forte fréquentation touristique.

Bénéficiaires

- Les associations (loi 1901) ayant pour objet une vocation touristique ;
- Les communes, intercommunalités ayant la compétence tourisme, ainsi que les Offices de tourisme.

Modalités

Un seul dossier par bénéficiaire et par exercice budgétaire sera pris en compte, l'objectif étant d'optimiser l'attrait des territoires par une meilleure répartition des manifestations soutenues, dans le temps et dans l'espace.

Délais

Afin de permettre la gestion optimale des dossiers, ceux-ci devront parvenir au service Tourisme :

- du 15 août au 1^{er} décembre pour les manifestations programmées l'année suivante ;
- du 1^{er} mars au 15 avril si le dossier présente un caractère urgent ou complémentaire en cours d'année.

Montant de l'aide régionale

- 30 % maximum du budget prévisionnel plafonné en fonction de la dimension de l'événement :
 - local : **3 000 €** ;
 - départemental ou régional : **5 000 € à 9 000 €** ;
 - national ou international : **10 000 €**.

Les opérations d'animation à caractère intercommunal sont privilégiées.

Un questionnaire d'évaluation de la manifestation est adressé au porteur de projet. Celui-ci doit le retourner avec le compte-rendu final de l'activité (obligatoirement illustré de photographie de la manifestation). Tout événement n'ayant pas été évalué ne pourra prétendre à une subvention l'année suivante.

Ne sont pas prises en compte les dépenses et opérations suivantes : fonctionnement général des associations (demande directe ou subvention globale pour plusieurs manifestations) ; animation ou manifestation n'induisant aucune nuitée ; opérations de communication ou de promotion ne concernant pas la manifestation.

Contact : Service Tourisme au 04 91 57 54 60 (61) ou tourisme@regionpaca.fr

